



DÉCISION DU MAIRE

(Prise en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du
Code Général des Collectivités Territoriales)

N° VILLE_2019DC065

OBJET : CRÉATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHÉTIQUE - MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Le maire de la ville de CORBAS (Rhône),

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2016_DL118 du conseil municipal du 15 décembre 2016, portant délégation du conseil municipal au maire,

VU le décret n° 2016. 360 du 25 mars 2016 relatif à la réglementation des marchés publics,

VU la délibération n° 2016_DL117 du conseil municipal du 15 décembre 2016 portant modification du règlement intérieur sur les marchés publics,

CONSIDÉRANT que la commune a décidé de lancer la construction d'un terrain de football synthétique au complexe sportif des Taillis,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de faire appel à un bureau d'étude spécialisé, que la société A2C située 1817 route de Cherves – 69430 Quincie en Beaujolais est compétente pour réaliser cette étude et qu'elle a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De conclure avec la société A2C située 1817 route de Cherves – 69430 Quincie en Beaujolais un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un terrain de football synthétique.

ARTICLE 2 : Le montant de la dépense est fixé à 15 900,00 € TTC et sera imputé au chapitre 20 fonction 412 compte 2031 du budget.

ARTICLE 3 : Les versements seront réglés après exécution de chaque mission définie dans l'offre de prix.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil municipal.

CORBAS, le 21 juin 2019

Le maire,
Jean-Claude TALBOT

**CREATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE
MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE**



DEVIS N° D19/60

**CREATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE
MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE**

Visite sur site le mardi 4 Juin 2019



Vue générale



Passage à maintenir pour le cross



Point de base pour la calage
du futur terrain



Eclairage existant
à 3 masts par côté

Hauteur minimale pour un porte char : 4,35 m



**CREATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE
MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE**

PROPOSITION D'EQUIPEMENTS



Bordurage 13 x 25
permettant l'intégration
d'une main courante



Buts de football à 7
réglables en profondeur



Grillage de type ligue
méditerranéenne

Abris de touche
monobloc sans
boulonnerie (hors fixation
au sol)



**CREATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE
MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE**

EXEMPLES D'AMENAGEMENTS POSSIBLES



Mise en place d'une piste de course en gazon synthétique



**CREATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE
MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE**

PRESTATIONS PREALABLES
A LA CHARGE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

Dans le cadre de ce projet, nous portons à votre attention les éléments nécessaires à la bonne réalisation des études qui vous incombent.

1) PRESTATIONS TOPOGRAPHIQUES

Prestations de relevé topographique sur zone.
Prendre la hauteur de feux des mâts actuels
Réalisation d'un plan d'état des lieux.

2) ETUDES GEOTECHNIQUES

Programme d'investigation

Au vu du contexte du site et du projet, le programme de reconnaissance proposé se compose de :

- 6 sondages à la tarière hélicoïdale afin d'établir une coupe lithologique des terrains de surface, de noter la présence éventuelle de venues d'eau, la tenue des parois de fouilles et de prélever des échantillons.
- 1 série de fouille à la pelle afin de relever la lithologie des sols en place aux abords directs du terrain actuel, la présence éventuelle de venues d'eau avec prélèvement de sols représentatifs.
- Essais de perméabilité en trois points sur l'horizon sous la texture végétale

Des essais en laboratoire seront réalisés à partir des échantillons prélevés dans les fouilles à la pelle avec :

- 2 identifications GTR avec teneur en eau, granulométrie, valeur au bleu.

**CREATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE
MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE**

ETUDES D'AVANT-PROJET

- Etudes d'avant-projet (AVP)

Suite à notre visite sur place et en fonction des éléments discutés, la distance minimale à avoir pour l'emprise du terrain est de 105 m permettant un dégagement minimum de 2,50 m à l'arrière des buts à 11.

Pour cela, nous procéderons de la manière suivante :

Ce projet étant lié à la réglementation de la Fédération Française de Football, nous interviendrons en amont avec le district du Rhône et la ligue de football d'Auvergne Rhône Alpes afin d'exposer les éléments actuels et le projet envisagé. Les composants abordés seront les suivants :

L'AIRE DE JEU

- Orientation du terrain
- Dimensions du terrain
 - Les zones de dégagements
 - Les caractéristiques techniques de l'infrastructure et du revêtement
 - Les exigences des performances sportives et de durabilité. Une étude comparative des différents systèmes existants sur le marché vous sera proposée.
- Les traçages
- Les zones de dégagements et zones libres

EQUIPEMENT DE L'AIRE DE JEU

- Les buts à 11 et à 7
- Les filets de buts
- Les fanions
- Les bancs de touches abrités
- L'arrosage
- Equipements supplémentaires

VESTIAIRES

- Nature et emplacement

DISPOSITIF DE PROTECTION DU COMPLEXE, DU TERRAIN, DES JOUEURS ET OFFICIELS

- Clôture de l'enceinte du stade
- Protection de l'aire de jeu
- Liaison vestiaires/terrain
- Parc de stationnement pour les équipes visiteuses et officiels

CREATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

GESTION DE L'ACCUEIL DES SPECTATEURS

- Signalétique du stade
- Spectateurs à mobilité réduite
- Locaux sanitaires destinés au public

CONDITION DE REGLAGE DE L'ECLAIRAGE EXISTANT DE L'AIRE DE JEU

- Niveau d'éclairage horizontal
- Facteur d'uniformité
- Rendu des couleurs de l'éclairage – limitation de l'éblouissement
- Axe optique des projecteurs
- Implantation et nombre de mâts
- Hauteur moyenne de feu

CONDITION DE CLASSEMENT DE L'INSTALLATION

- Demande d'accord préalable
- Constitution du dossier de demande d'accord préalable
- Classement de l'installation dans sa globalité

CONSULTATION DES SERVICES DE LA VILLE ET DES ASSOCIATIONS

INITIALISATION

- Définition de la liste des contacts et interviews
- Définition du niveau d'audit pour l'ensemble de l'équipement

INTERVIEWS POUR DEFINITION DES BESOINS ACTUELS ET PROSPECTIFS

- Entretiens avec les structures, les associations et fédérations sportives, scolaires et les personnes ressources
- Classification des activités pratiquées (entraînements, compétitions, loisirs)
- Concertation par familles d'activités

Nous effectuerons une réunion de mise au point sur les différents documents à récupérer afin de réaliser notre mission (Dossier des Ouvrages Exécutés, plans, quantitatifs) pour l'emprise concernée. Nous vous proposerons en fonction des besoins une possibilité d'organisation des bâtiments vestiaires afin de pouvoir prendre en compte la généralité de l'installation pour ce qui concerne l'homologation football.

De cette réunion devra ressortir le niveau d'homologation souhaité.

ETUDES DU SITE A TRANSFORMER

- Récupération des données existantes (plan, topographie, réseaux...)
- Analyse surface existante

COMPARATIF DES DIFFERENTS SYSTEMES EXISTANTS

- Présentation des différents systèmes existants permettant un classement du terrain et des installations annexes
- Infrastructures possibles
- Coûts d'investissements au m², d'entretien annuel en régie ou par une entreprise extérieure

CREATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

- Les démarches environnementales (effets sur les déplacements et traitement des matériaux en place).

Lors de notre de notre visite, votre site offre beaucoup d'attrait pour conserver les terres en place et proposer des aménagements en conséquences.

Cette partie étant prépondérante pour la suite du projet, il sera nécessaire de bien définir tous les aspects de votre projet. Les incidences financières pouvant être très différentes suivant l'orientation prise.

- Synthèse des réseaux et investigations menés en amont
- Analyse et adaptation du site aux contraintes ERP et PMR
- Descriptif sommaire et plan de principe de l'ouvrage et de ses abords, y compris VRD (1/500^{ème})
- Estimation sommaire du coût des travaux avec divers scénarii intégrant les atouts, contraintes et limites du site afin d'établir une démarche environnementale (effets sur les déplacements et traitement des matériaux en place, effets sur le voisinage)
- Validation et orientation des choix techniques intégrant les coûts d'investissements (contrôles et travaux) et les coûts de fonctionnement (gestion et maintenance)
- Aide pour les dossiers de subventions auprès des différents organismes souteneurs

Nous aiderons le maître d'ouvrage à mettre en forme les pièces nécessaires à transmettre aux différents financeurs dans le cadre d'une demande de subventions :

- Cahier Technique du projet
- Détail Estimatif du projet complété en quantité et en coût d'investissement
- Pièces graphiques liées au projet
- Planification des travaux

Documents fournis en 4 exemplaires dont 1 reproductible

- La conception du terrain sera étudiée dans la phase AVP au vu :

•**Fascicules du Cahier des Clauses Techniques Générales (CCTG) :**

- Fascicule 2, Terrassements généraux
- Fascicule 23 : Cahier type des prescriptions spéciales
- Fascicule 25 : Exécution des corps de chaussée
- Fascicule 27 : Fabrication et mise en œuvre des enrobés HEL 70.90 bis
- Fascicule 29.31.32 : Chaussées, pavés, bordures, caniveaux
- Fascicule 35 : Aménagements paysagers - Aires de sports et de loisirs de plein air et ses annexes (avril 1999)
- Fascicule 36 : Réseau d'éclairage public
- Fascicule 64 :Travaux de maçonnerie d'ouvrages de génie civil
- Fascicule 68 : Exécution des travaux de fondation d'ouvrages
- Fascicule 70 : Canalisations d'assainissement et ouvrages annexes
- Fascicule 81-13 bis : Travaux de V.R.D

**CREATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE
MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE**

Normes AFNOR

Norme AFNOR NFP 11-300, relative à l'exécution des terrassements (septembre 1992)

Norme AFNOR NF P90-112 "Terrains de grands jeux en gazon synthétique" (Février 2008)

Norme AFNOR NF EN 15330-1 relative à « Surface en gazon synthétique et surface en textile aiguilleté principalement destiné à l'usage extérieur »

Autres documents

Règlement des terrains et installations sportives - Fédération Française de Football (F.F.F.) de juin 2009

Cahier des charges techniques pour la réalisation des terrains de grands jeux en gazon synthétique de Janvier 2004 édité par la FNCESEL

GTR de 1992 écrite par SETRA LCP

DTU fascicule 12 - Travaux de terrassement et 13.1. Fondations superficielles

Compactage des remblais de tranchée - Ministère des Transports - Janvier 1981

Cahier des charges "Sols sportifs de plein air" du Ministère de la Jeunesse et des Sports – Edition "Le Moniteur" - 1992

DTU fascicule 70 - Travaux d'assainissement

Recommandations pour la réalisation des assises de chaussées en graves non traitées : Ministère de l'Equipement - Mai 1974

Cette liste n'est pas exhaustive.

**CREATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE
MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE**

ETUDES DE PROJET

Le projet sera établi sur la base de l'AVP retenu et comportera une tranche ferme avec options et variantes et éventuellement plusieurs tranches conditionnelles qui tiendront compte des capacités possibles de financement de la commune.

A partir de la solution retenue par le maître d'ouvrage et des études complémentaires réalisées, le projet comprendra :

1. Un mémoire explicatif composé des chapitres suivants :

La définition détaillée des contraintes :

- . Dispositions réglementaires
- . Servitudes
- . Réseaux des concessionnaires

La définition des ouvrages

La description détaillée des ouvrages

La décomposition du programme si nécessaire en tranches et lots

L'indication, pour chacune des tranches, des délais d'exécution

L'indication des bases d'évaluation des ouvrages

2. Un détail estimatif détaillé pour chacun des lots et des tranches fondé sur des avant-métrés :

Plan et coupes du terrain et de ses annexes concernés par le projet

Carnets de détails

Métre et estimation

Plan prévisionnel d'aménagement

Pièces écrites (CCTP, BPU, DQE ou DPGF)

Relecture des pièces administratives (AE, RC) et adaptation au CCAP.

Planning d'exécution

Réunions y compris rédaction des comptes rendus

Documents fournis en 4 exemplaires dont 1 reproductible

**CREATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE
MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE**

ASSISTANCE AUX CONTRATS DE TRAVAUX

Dossier de consultation

Le DCE sera établi en fonction des remarques établies par le maître d'ouvrage sur la base du PRO et comportera toutes les solutions retenues pour une tranche ferme avec options et variantes et éventuellement tranches conditionnelles en fonction des retours de subventions et des capacités possibles de financement de la commune.

A partir de la solution retenue par le maître d'ouvrage et des études complémentaires réalisées, le projet comprendra :

1. Les pièces nécessaires à l'information des candidats composées des chapitres suivants :

La définition détaillée des contraintes

- . Dispositions réglementaires
- . Servitudes
- . Réseaux des concessionnaires

La définition des ouvrages

La description détaillée des ouvrages

La décomposition du programme si nécessaire en tranches et lots

L'indication, pour chacune des tranches, des délais d'exécution

2. Un dossier reprenant les éléments suivants :

Plan et coupes du terrain et de ses annexes concernés par le projet

Carnets de détails

Métré

Plan prévisionnel d'aménagement

Pièces écrites (CCTP, BPU, DQE ou DPGF)

Relecture des pièces administratives (AE, RC) et adaptation au CCAP.

Planning d'exécution

Documents fournis en 4 exemplaires dont 1 reproductible

Analyse des candidatures et offres et présentation en CAO

- Capacités des candidats
- Méthodologie d'exécution des travaux
- Contrôle de l'analyse des prestations avec vérification des solutions, fiches techniques et compatibilité des produits proposés sur le gazon synthétique présentant les trois critères suivants :

- PERFORMANCE,
- SECURITE,
- DURABILITE

et suivant les normes concernées par le projet.

Une attention particulière sera apportée sur l'entreprise prenant en compte :

**CREATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE
MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE**

- 1) Les ressources du site et les techniques permettant une limitation d'impact environnemental des travaux sur ce type de chantier.
 - Gestion des terrassements avec réemploi sur le site
 - Elaboration du plan de gestion pluviale des terrains dans le cadre du plan général de traitement des eaux pluviales
 - Calibrage et choix du type de drainage
 - Toutes ces prescriptions feront l'objet d'un contrôle interneCette disposition est une partie intégrante de la garantie de durabilité du projet

- 2) Les assurances professionnelles dont disposent les entreprises.
 - Mise au point des contrats de travaux
 - Réunion d'attribution des marchés de travaux

**CREATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE
MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE**

VISA

Les visas des plans d'exécution se feront sur le projet approuvé par le maître de l'ouvrage permettant la réalisation de ce dernier. Elles concerneront l'ensemble des composantes de l'ouvrage traitées en un seul ou plusieurs lots.

L'établissement de tous les plans d'exécution et spécifications à l'usage du chantier, y compris plans de détails avec pour nécessiter pour l'entrepreneur d'études complémentaires si besoin autres que celles concernant les plans d'atelier et de chantier, relatifs aux méthodes de réalisation, aux ouvrages provisoires et aux moyens de chantier.

Le visa des études de synthèse ayant pour objet d'assurer pendant la phase d'études d'exécution la cohérence spatiale des éléments d'ouvrage de tous les corps d'états, dans le respect des dispositions architecturales, techniques, d'exploitation et de maintenance du projet et se traduisant par des plans de synthèse qui représentent, au niveau du détail d'exécution, sur un même support, l'implantation des éléments d'ouvrage, des équipements et des installations.

Le visa, sur la base des plans d'exécution.

Le visa de l'actualisation du calendrier prévisionnel d'exécution des travaux par lots ou corps d'états.

Documents fournis en 4 exemplaires dont 1 reproductible.

**CREATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE
MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE**

DIRECTION DE L'EXECUTION ET DES TRAVAUX

- Etablissement des ordres de services
- Etablissement des états d'acomptes et vérification du décompte final
- Etat d'avancement général des travaux en fonction du planning général et des journées d'intempéries enregistrées
- Examen des fiches techniques, procès verbaux d'essais. Validation des process avant présentation à la maîtrise d'ouvrage par une synthèse
- Réunion de préparation de chantier
Une attention particulière sera apportée afin d'évacuer toutes les problématiques de fournitures, d'apport de matériaux, de délai et évolutions notables qui pourraient venir contrarier le démarrage et l'avancement du chantier
- Phase gestion du chantier
Suivi de chantier (12 réunions minimum) comprenant la rédaction des comptes rendus de chantiers (sous 48 h maximum) avec les phases de réception des étapes suivantes :
 - Validation de l'implantation des bordures et limites des ouvrages
 - Portance
 - Système de drainage
 - Réception de couche de fondation (réception de planéité et perméabilité)
 - Approvisionnement des matières premières (couche de fondation, composants du gazon synthétique)
 - Equipements du terrain (buts de football à 11 et à 7, main courante, pare-ballons etc...)
 - Réception des tracés et de la qualité de la surface synthétique ainsi que des composants de remplissage
 - Examen en cours de réalisation des devis de travaux complémentaires non prévus et à la demande de la maîtrise d'ouvrage
- Visites hebdomadaires complémentaires comprises en fonction des problématiques rencontrées

**CREATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE
MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE**

Direction de l'Exécution et des travaux (Suite)

Délais en phase DET

	Délais
Approbation du calendrier des travaux	2 semaines
Visa de plans et notes de calculs produits par les entreprises	2 semaines
Approbation des échantillons et prototypes	2 semaines
Choix parmi les échantillons proposés	2 semaines
Diffusion des comptes rendus de chantier	1 semaine
Etablissement de pièces modificatives aux marchés de travaux	2 semaines
Vérification des demandes d'acompte des entreprises	1 semaine
Etablissement des pièces modificatives aux contrats de travaux après accord du Maître d'Ouvrage	2 semaines
Vérification des décomptes définitifs, établissement des DGD	2 semaines
Transmission au Maître d'Ouvrage de rapports portant sur les mémoires en réclamation des entrepreneurs	4 semaines

Pour ce qui concerne la réception des travaux, le Maître d'oeuvre dispose d'un délai de :

- 15 jours pour donner son avis au Maître d'Ouvrage sur la date de réception convenue avec les entrepreneurs (corps d'état séparés) et organiser les OPRT.
- 5 jours à compter des OPRT pour établir et transmettre la proposition au Maître d'Ouvrage de réception de l'ouvrage avec indication des délais de levées des éventuelles réserves.

**CREATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE
MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE**

**ASSISTANCE APPORTEE AU MAITRE D'OUVRAGE LORS DES OPERATIONS DE RECEPTION ET
PENDANT LA GARANTIE DE PARFAIT ACHEVEMENT (AOR) :**

L'assistance apportée pour les opérations de réception, ainsi que la garantie de parfait achèvement, sera composée des points suivants :

- Organisation des opérations préalables à la réception des travaux
- Prise en compte des désordres signalés par le maître d'ouvrage et des réserves possibles formulées lors de la réception jusqu'à la levée
- Le récolement topographique des ouvrages, l'inspection des systèmes de drainage, ainsi que la certification de l'éclairage et des qualités sportives du revêtement synthétique
- Préparation du dossier de classement du terrain + éclairage
- Suivi par des visites durant l'année de parfait achèvement

Documents fournis en 4 exemplaires

Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Publié le

SLO

ID : 069-216902734-20190621-VILLE_2019DC065-AU



**CREATION D'UN TERRAIN
DE FOOTBALL
SYNTHETIQUE
MARCHÉ DE MAITRISE
D'OEUVRE**

Direction de projet

**Directeur de
projet**

Laurent BAMALE

Suppléant

Alain CARDINET



Cellule Infrastructures

VRD

Laurent BAMALE



Equipements sportifs

Laurent BAMALE

Alain CARDINET



**Dossier
réglementaires**

Emmanuelle BAMALE



Développement Durable

**Infrastructures
SPORT**

Laurent BAMALE



Cellule d'Assistance

Secrétariat

Emmanuelle BAMALE



**Dessin -
Projeteur**

Elodie JACQUINOT

Marchés publics

Emmanuelle BAMALE



**Cellule suivi de
chantier**

**Infras/VRD/
Sport**

Laurent BAMALE



Alain CARDINET



**CREATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE
 MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE**

**PLANNING*
 Terrain de football**

PHASES	M1				M2				M3				M4				M5				M6				
	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20	S21	S22	S23	S24	S25
AVP	MOE																								
PRO		MOE	MOE	M.O																					
ACT					MOE	Consultation	Consultation	MOE	MOE	Délai de recours	Délai de recours														
VISA													MOE	MOE	MOE	MOE	MOE	MOE	MOE	MOE	MOE	MOE	MOE	MOE	
DET													Préparation de chantier	Préparation de chantier	Période de travaux	Période de travaux	Période de travaux	Période de travaux	Période de travaux	Période de travaux	Période de travaux	Période de travaux	Période de travaux	Période de travaux	
AOR																								Réception des ouvrages	

* Proposition de planning - A recalculer en fonction des échéances souhaitées.

- MOE
- M.O
- Consultation
- Délai de recours
- Préparation de chantier
- Période de travaux
- Réception des ouvrages

**CREATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE
 MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE**

HONORAIRES	
Devis N° D19/60	
MISSION DE BASE	
	A2C SPORTS - M O E
Phase AVP	1 880,00 €
Phase PRO	2 820,00 €
Phase ACT	2 100,00 €
Phase VISA	650,00 €
Phase DET	4 800,00 €
Phase AOR	1 000,00 €
TOTAL HT	13 250,00 €
TVA 20 %	2 650,00 €
TOTAL TTC	15 900,00 €

(N.B. : Etablissement des factures à l'avancement du dossier)

Cercié, le 7 Juin 2019

Pour A2C SPORTS



A2C
SPORTS
1817 Route de Cherves - 69430 QUINOU EN BEAUJOLAIS
Tél. 04 74 66 66 03
SAS au capital de 7 600 € - Siret 513 325 636 00021

Envoyé en préfecture le 21/06/2019
Reçu en préfecture le 21/06/2019
Publié le
ID : 069-216902734-20190621-VILLE_2019DC065-AU

REFERENCS TERRAINS DE GRANDS JEUX SYNTHETIQUES ET NATURELS

**HAUTS DE FRANCE
ILE DE FRANCE
GRAND EST**

- BAR LE DUC (55)
- BERTRANGE (57)
- CHALONS EN CHAMPAGNE (51)
- EPINAL (88)
- GUENANGE (57)
- JOEUF (54)
- SAINTE MARGUERITE (88)
- VILLERUPT (54)
- WITTERSHEIM (67)

**NORMANDIE
BRETAGNE
PAYS DE LA LOIRE
CENTRE VAL DE LOIRE**

- LE POINCONNET (36)
- VARADES (44)



**BOURGOGNE FRANCHE COMTE
AUVERGNE RHONE ALPES**

- ANNECY (74)
- ARNAS (69)
- AVEIZIEUX (42)
- BELLEVILLE (69)
- BELLIGNAT (01)
- BESANCON (25)
- BOURGOIN JALLIEU (38)
- BRAZEY EN PLAINE (21)
- CAILLOUX S/FONTAINES (69)
- CHANAS (38)
- CHATILLON SUR SEINE (21)
- DIJON (21)
- DOMENE (38)
- FLEURIE (69)
- GENAY (69)
- LAMURE SUR AZERGUES (69)
- LIERGUES (69)
- LYON (69)
- MONTCEAU LES MINES (71)
- OYONNAX (01)
- PERROUSE (70)
- RILLIEUX LA PAPE (69)
- RUMILLY (74)
- ST ETIENNE (42)
- ST GENIS LES OLLIERES (69)
- ST JOSEPH (42)
- ST MARTIN EN HAUT (69)
- ST MICHEL DE MAURIENNE (73)
- TASSIN (69)
- VENISSIEUX (69)
- VERGONGHEON (43)
- YZEURE (03)

**NOUVELLE AQUITAINE
OCCITANIE**

- AGEN (47)
- CHATEAUBERNARD (16)
- MARGUERITTES (30)
- MONTPELLIER (34)
- SAUTRON (44)

PACA

- ARLES (13)
- AURIOL (13)
- DRAGUIGNAN (83)
- GAP (05)
- MARTIGUES (13)
- NICE (06)
- SIMIANE COLLONGUES (13)
- VITROLLES (13)

Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Publié le

SLOW

ID : 069-216902734-20190621-VILLE_2019DC065-AU



A2C SPORTS

Audit Conseil Contrôle

**REFERENCES
TERRAINS DE GRANDS JEUX
SYNTHETIQUES EN TPE**

REFERENCES TERRAINS DE GRANDS JEUX

ANNECY (74)
RENOVATION TERRAIN DE FOOTBALL
EN GAZON SYNTHETIQUE – Terrain n° 3

ANNECY
ANNECY-LE-VIEUX
CRAN-GEVRIER
MEYTHET
PRINGY
SEYNOD **LA COMMUNE NOUVELLE**
VIVONS-LA ENSEMBLE



Maître d'Ouvrage

Commune Nouvelle d'Annecy –
Haute Savoie
M. GILLER
Tél : 04 50 33 88 88

AMO

A2C SPORTS

Montant des travaux

350 773 € HT

Période de réalisation

2018

Mission A2C SPORTS

- ✓ ACT
- ✓ VISA
- ✓ DET
- ✓ AOR



ANNECY (74)
RENOVATION TERRAIN DE FOOTBALL
EN GAZON SYNTHETIQUE – TERRAIN ANNEXE

ANNECY
ANNECY-LE-VIEUX
CRAN-GEVRIER
MEYTHET
PRINGY
SEYNOD **LA COMMUNE NOUVELLE**
VIVONS-LA ENSEMBLE



Maître d'Ouvrage

Commune Nouvelle d'Annecy –
Haute Savoie
M. GILLER
Tél : 04 50 33 88 88

AMO

A2C SPORTS

Montant des travaux

289 384 € HT

Période de réalisation

2018

Mission A2C SPORTS

- ✓ ACT
- ✓ VISA
- ✓ DET
- ✓ AOR



CAILLOUX SUR FONTAINE (69)
CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE SPORTS
EN GAZON SYNTHÉTIQUE ET SKATE-PARK



Maître d'Ouvrage

Mairie de CAILLOUX S/FONTAINES –
Rhône
M. DOURY
Tél : 04 78 22 01 08

AMO

A2C SPORTS

Montant des travaux

599 000 € HT

Période de réalisation

2018

Mission A2C SPORTS

- ✓ AVP
- ✓ PRO
- ✓ ACT
- ✓ VISA
- ✓ DET
- ✓ AOR



CHATILLON SUR SEINE (21)
RÉALISATION D'UN TERRAIN DE SPORTS
SYNTHÉTIQUE AVEC CONSTRUCTION DE VESTIAIRE



Maître d'Ouvrage

Mairie de Châtillon sur Seine – Côte d'Or
M. BLONDEAU
Tél : 03 80 91 50 52

MOE

A2C SPORTS

Montant des travaux

690 500 € HT

Période de réalisation

2015-2017

Mission A2C SPORTS

- ✓ PRO
- ✓ ACT
- ✓ VISA
- ✓ DET
- ✓ AOR



COURCHEVEL (73)

CONSTRUCTION D'UN PARKING ENTERRE DE 500 PLACES ET D'UN BATIMENT ANNEXE ET PATEAU SPORTIF EN GAZON SYNTHETIQUE



COURCHEVEL
SAVOIE - FRANCE

Maître d'Ouvrage

Mairie de Courchevel - Savoie

M. DUBOIS

Tél : 04 78 08 24 14

MOE

INEXA (Mandataire)

A2C SPORTS (Cotraitant)

Montant des travaux

16 000 000 € HT – 10 000 m²

Période de réalisation

2016 en cours



Mission A2C SPORTS

- ✓ ESQ
- ✓ APS
- ✓ APD
- ✓ PRO
- ✓ ACT
- ✓ VISA
- ✓ DET
- ✓ AOR



FRANCHEVILLE (69)

ETUDE DE REAMENAGEMENT DE LA ZONE SPORTIVE



Maître d'Ouvrage

Mairie de Francheville - Rhône

M. FAVRE

Tél : 04 78 59 02 66

AMO

A2C SPORTS

SERVICES AMO

Montant des travaux

4 500 000 € HT

Période de réalisation

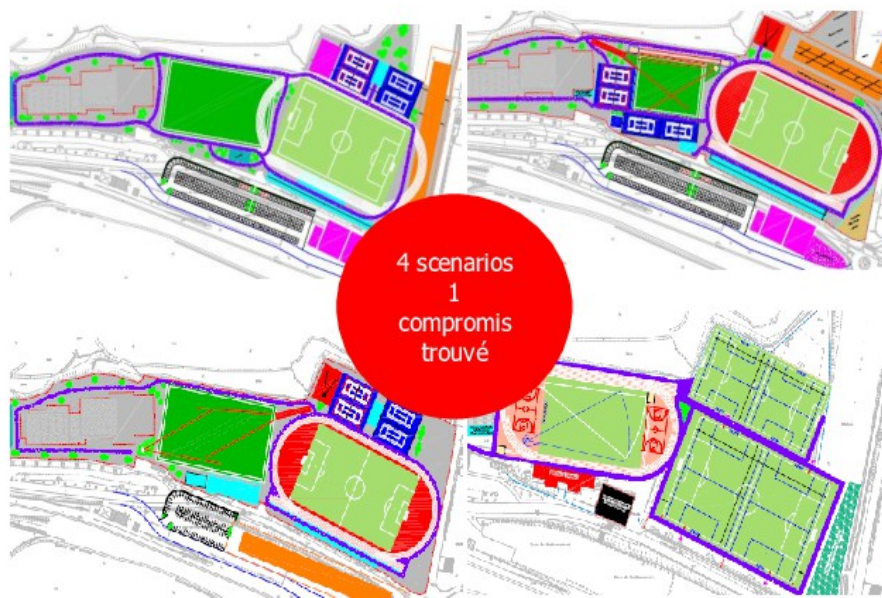
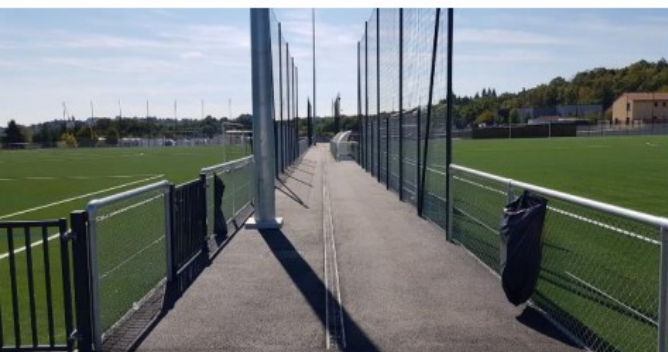
2013-2017

Phase 1



Mission A2C SPORTS

- ✓ FAISABILITE
- ✓ PROGRAMMATION
- ✓ CONCOURS MOE



4 scenarios
1
compromis
trouvé

LYON (69)

AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE
FOOTBALL SYNTHETIQUE



Maître d'Ouvrage

LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES DE
FOOTBALL

M. DEFAY

Tél. : 04 72 15 30 29

AMO

A2C SPORTS

Montant des travaux

380 566 € HT

Période de réalisation

2018



Mission A2C SPORTS

- ✓ ACT
- ✓ VISA
- ✓ DET
- ✓ AOR



PERROUSE (70)
AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE



Maître d'Ouvrage

COMMUNAUTE DE COMMUNE DU PAYS
RIOLAIS – HAUTE SAONE
M. SAUGET
Tél : 03 84 91 84 94

MOE

A2C SPORTS

Montant des travaux

677 960 € HT

Période de réalisation

2017-2018



Mission A2C SPORTS

- ✓ APS APD
- ✓ PRO
- ✓ ACT
- ✓ VISA
- ✓ DET
- ✓ AOR



ST GENIS LES OLLIERES (69) RENOVATION DE TERRAINS EN GAZON SYNTHETIQUE



Saint-Genis-les-Ollières



Maître d'Ouvrage

Commune de Genis les Ollières -
Auvergne – Rhône-Alpes
Mme ETCHEPAREBORDE
Tél : 04 78 57 05 55

AMO

A2C SPORTS

Montant des travaux

382 525 € HT

Période de réalisation

2018

Mission A2C SPORTS

- ✓ DIAG
- ✓ PRO
- ✓ ACT
- ✓ AOR



ST MARTIN EN HAUT (69)
REHABILITATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL
GAZONNE EN GAZON SYNTHETIQUE



Maître d'Ouvrage

Commune de St Martin en Haut – Auvergne –
Rhône-Alpes
M. ROBERT
Tél : 04 78 48 61 01

AMO

A2C SPORTS

Mission A2C SPORTS

- ✓ PRO
- ✓ ACT
- ✓ DET - CONTROLES
- ✓ AOR

Montant des travaux

504 203 € HT

Période de réalisation

2018



VITROLLES (13)
ETUDE DE MARCHÉ POUR LA REALISATION D'UN STADE EN PELOUSE SYNTHETIQUE



Maître d'Ouvrage

Mairie de Vitrolles – Bouches du Rhône

M. JULIEN

Tél : 04 42 77 93 95

AMO

A2C SPORTS

Montant des travaux

650 000 € HT

Période de réalisation

2010

Mission A2C SPORTS

- ✓ Audit technique et fonctionnel
- ✓ Etude de marché
- ✓ Définition des besoins actuels et prospectifs
- ✓ Analyse du site d'implantation
- ✓ Coûts d'investissement et d'exploitation
- ✓ Mise en place marché de la MOE
- ✓ Analyse des Offres
- ✓ Mise au point du contrat
- ✓ Assistance dans le suivi AVP, PRO
- ✓ Assistance DCE
- ✓ Assistance suivi de réalisation (DET – AOR)

ARC

ETUDE DE MARCHÉ POUR LA REALISATION D'UN STADE EN PELOUSE SYNTHETIQUE
COSCE & CARRIERIER

Les granulats de rempissage

Dans ce domaine, les industriels réalisent avec 4 origines. La granulométrie courante rencontrée est de 0,5 mm à 2,5 mm.

Type	Description	Remarque
GRS	Gravier concassé de 0,5 à 2,5 mm. Le GRS est le produit le plus utilisé par tous les professionnels.	Ne pas utiliser d'acier dans le lit de la couche de rempissage.
GRS	Gravier concassé de 0,5 à 2,5 mm. Le GRS est le produit le plus utilisé par tous les professionnels.	Ne pas utiliser d'acier dans le lit de la couche de rempissage.
GRS	Gravier concassé de 0,5 à 2,5 mm. Le GRS est le produit le plus utilisé par tous les professionnels.	Ne pas utiliser d'acier dans le lit de la couche de rempissage.
GRS	Gravier concassé de 0,5 à 2,5 mm. Le GRS est le produit le plus utilisé par tous les professionnels.	Ne pas utiliser d'acier dans le lit de la couche de rempissage.

PHASE 1 - ETAT DU MARCHE - AUDIT DE REALISATION - ETUDE DE MARCHÉ

ARC

ETUDE DE MARCHÉ POUR LA REALISATION D'UN STADE EN PELOUSE SYNTHETIQUE
COSCE & CARRIERIER

Les sous-couches

On peut d'emblée distinguer deux familles :

- Les sous-couches coulées en place
- Les sous-couches préfabriquées

Type	Description	Remarque	Remarque
Les sous-couches coulées en place	Il s'agit de bases de graviers de 100 mm à 150 mm, généralement en 2 ou 3 couches.	Il faut être très attentif à la qualité de la couche de graviers.	Il faut être très attentif à la qualité de la couche de graviers.
Les sous-couches préfabriquées	Il s'agit de bases de graviers de 100 mm à 150 mm, généralement en 2 ou 3 couches.	Il faut être très attentif à la qualité de la couche de graviers.	Il faut être très attentif à la qualité de la couche de graviers.

PHASE 1 - ETAT DU MARCHE - AUDIT DE REALISATION - ETUDE DE MARCHÉ

ARC

ETUDE DE MARCHÉ POUR LA REALISATION D'UN STADE EN PELOUSE SYNTHETIQUE
COSCE & CARRIERIER

Surfaces Synthétiques

Avec sous-couche / Sans rempissage

Avec sous-couche / Avec rempissage

Sans sous-couche / Avec rempissage

La ligne noire et épaisse positionne ici la trame du gazon synthétique (l'endroit où est tissé la fibre dans le dossier). On voit clairement que la longueur des fibres peut être très variable. L'épaisseur globale des produits utilisés pour le football est comprise entre 50 et 70mm. Dans cette épaisseur la hauteur des constituants (fibres, lit de sable, lit de granulats et sous-couche) sont très variables. Le sable est utilisé pour lester la surface mais il est aussi indispensable pour aider à redresser les fibres avant la pose des granulats.

PHASE 1 - ETAT DU MARCHE - AUDIT DE REALISATION - ETUDE DE MARCHÉ

ARC

ETUDE DE MARCHÉ POUR LA REALISATION D'UN STADE EN PELOUSE SYNTHETIQUE
COSCE & CARRIERIER

Entretien ou maintenance ?

Entretien :
Action de maintenir une surface en bon état, de fournir ce qui est nécessaire pour y parvenir.

Maintenance :
Ensemble des opérations permettant de maintenir un système, un matériel dans un état donné ou de lui restituer des caractéristiques de fonctionnement spécifiées.

90 % d'entretien – 10 % de maintenance

PHASE 1 - ETAT DU MARCHE - AUDIT DE REALISATION - ETUDE DE MARCHÉ



**CREATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHÉTIQUE
CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE**

ANNEXE A LA PROPOSITION DU CABINET A2C

Ce contrat est régi par le CCAG PI en vigueur.

En cas de retard de plus de 2 semaines dans la remise des documents et l'exécution des différentes missions, le maître d'œuvre pourra encourir des pénalités fixées à 50 € par jour de retard. Toutes les pénalités sont dues, sur simple constatation écrite des services de la Ville et sans mise en demeure.

Dérogation à l'article 14 du CCAG PI

A Corbas, le, 18/06/2019.....

Le Maître d'oeuvre

Cabinet A2C



Le Maître d'ouvrage
Le Maire

Jean – Claude Talbot

Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Publié le



ID : 069-216902734-20190621-VILLE_2019DC065-AU

Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Publié le



ID : 069-216902734-20190621-VILLE_2019DC065-AU